

Revendications IA, à l'adresse des employeurs dans les branches TIC, concernant les conséquences de l'intelligence artificielle

La transformation technologique et la numérisation marquent de leur empreinte le monde du travail dans toutes les branches. En particulier le secteur TIC est concerné par ces développements. Les conséquences sur les travailleur-euses s'en ressentent déjà aujourd'hui dans les entreprises TIC. Les travailleur-euses sont toujours plus nombreux-euses à travailler avec les technologies numériques et l'intelligence artificielle (IA), qui sont de plus en plus utilisées comme un soutien dans le quotidien professionnel.

En tant que syndicat leader dans le secteur TIC, syndicom accompagne activement cette mutation et s'engage à la façonner dans l'intérêt des travailleur-euses. L'étude commandée par syndicom auprès d'Ecoplan montre que la majorité des travailleur-euses du secteur TIC utilisent déjà des applications d'IA comme soutien dans leur travail quotidien. Dans les centres de contact, l'IA est déjà une composante solide du travail quotidien.

L'étude montre que, du point de vue des travailleur-euses, les processus de travail changent et les exigences ne cessent d'augmenter. Les tâches se complexifient et deviennent plus exigeantes. La moitié des personnes interrogées ressentent comme un fardeau la pression croissante à performer au travail et à s'adapter. Ce qui devrait représenter pour les entreprises une amélioration de la productivité, entraîne chez les travailleur-euses le plus souvent de l'incertitude, du stress ou encore des inquiétudes quant à leur poste de travail.

C'est pourquoi syndicom exige que l'utilisation de l'IA soit socialement acceptable et que les intérêts des travailleur-euses restent prioritaires.

Les exigences dans le détail :

Participation

Des droits de participation forts pour les travailleur-euses, les représentations du personnel et les syndicats devraient être instaurés ou élargis lors de l'introduction ou de l'application de nouvelles technologies et de nouveaux systèmes d'IA.

Protection des emplois et conditions de travail équitables

L'intensification croissante du travail induite par la numérisation et l'IA requiert des mesures d'allègement, comme des réductions d'horaires de travail. Pour faire face à la perte des emplois due à l'utilisation de l'IA, des mesures devraient être prévues aussi dans les plans sociaux.

Utilisation de l'IA dans le respect de la protection des données

L'utilisation croissante de données personnelles des travailleur-euses due à l'IA nécessite des dispositions spécifiques en matière de protection des données dans les conventions collectives de travail et les règlements d'entreprise. Il s'agit en particulier de définir les droits des travailleur-euses et les devoirs des entreprises dans ce domaine.

Formation continue et perfectionnement

Un droit à la formation continue et au perfectionnement pour les travailleur-euses, en particulier aussi pour les apprenti-es et les professionnel-les en début de carrière, est essentiel. À cet effet, suffisamment de temps de travail et le financement nécessaire doivent être garantis. En outre, il est du devoir des employeurs d'encourager la formation continue au niveau secondaire et tertiaire. C'est la seule manière de créer les conditions pour couvrir leur propre besoin en main-d'œuvre spécialisée.

Participation aux gains de productivité

Nous exigeons une répartition équitable des gains de productivité résultant de la numérisation et de l'utilisation de l'IA. Les gains d'efficacité doivent bénéficier aux travailleur-euses.